

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 17 Mai 2018

6709

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'achat de bus 100% électrique de 12 mètres par la RDT pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française. Il se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

La Métropole a lancé la mise en chantier du BHNS l'AIXPRESS.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé par délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015 le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence.

Cette ligne de 7.2 km reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais, desservira les grands quartiers d'habitat social d'Aix-en-Provence, le centre-ville et les facultés. Les travaux de réalisation ont débuté en 2017 pour une mise en service prévue en septembre 2019.

Afin d'exploiter cette ligne au moyen d'une flotte de véhicules propres, réduisant les émissions polluantes et autres nuisances, tout en garantissant un niveau élevé de performance énergétique, le Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 a approuvé par la délibération n°TRA010-1798/17/CM le programme suivant :

- acquisition de 15 autobus 100% électrique de 12 mètres ;
- mise en place d'un dispositif de recharge pour le remisage (dépôt du Pont de l'Arc de la régie RDT) ;
- mise en place d'un dispositif de recharge rapide dit d'opportunité sur les deux terminus de la ligne ;
- travaux d'intégration sur le Centre de Maintenance.

Ces acquisitions ont été confiées à la Régie RDT dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public lors du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 par délibération n°TRA010-2749/17/CM.

La RDT sollicitera, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.

Une convention tripartite viendra ultérieurement préciser les modalités de versement de la subvention octroyée.

Le coût prévisionnel de l'achat des 15 véhicules 100% électrique de 12 mètres est estimé à 15.000.000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Département des Bouches-du Rhône	50%	7.500.000 euros HT
RDT agissant pour le compte de Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	7.500.000 euros HT
TOTAL	100 %	15.000.000 euros HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 Mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix approuvant le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence.

- La délibération n°TRA010-2749-17-CM du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT avec la Métropole ;
- La délibération n°TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.
- L'information du Conseil de Territoire de Marseille Provence
- L'information du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- . Qu'il convient de procéder à l'achat de 15 bus 100% électrique par la RDT pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui agit en qualité d'opérateur interne et pour le compte de son autorité organisatrice

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, autorise la RDT à solliciter, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'ACHAT DE BUS 100% ÉLECTRIQUE DE 12 MÈTRES PAR LA RDT POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé, par délibération n°TRA001-1376/16/CM en date du 15 décembre 2016, l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine.

L'Agenda de la Mobilité décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française. Il se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Le territoire du Pays d'Aix a lancé la mise en chantier du BHNS l'AIXPRESS.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé par délibération n°2015_A204 du 8 octobre 2015 le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence.

Cette ligne de 7.2 km reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais, desservira les grands quartiers d'habitat social d'Aix-en-Provence, le centre-ville et les facultés. Les travaux de réalisation débuteront en 2017 pour une mise en service prévue en septembre 2019.

le Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 a approuvé par la délibération n°TRA010-1798/17/CM le programme suivant :

- L'acquisition de 15 autobus 100% électrique de 12 mètres ;
- La mise en place d'un dispositif de recharge pour le remisage (dépôt du Pont de l'Arc de la régie RDT) ;
- La mise en place d'un dispositif de recharge rapide dit d'opportunité sur les deux terminus de la ligne ;
- Des travaux d'intégration sur le Centre de Maintenance.

Ces acquisitions ont été confiées à la Régie RDT par approbation de l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public de la RDT avec la Métropole lors du Conseil Métropolitain du 19 octobre 2017 par délibération n°TRA010-2749/17/CM.

La RDT sollicitera, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône pour l'obtention d'une subvention au titre du Plan Mobilité. Une convention tripartite viendra préciser les modalités de versement de la subvention octroyée.

Le coût prévisionnel de l'achat des 15 véhicules 100% électrique de 12 mètres est estimé à 15.000.000 € HT. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Département des Bouches-du Rhône	50%	7.500.000 euros HT
RDT agissant pour le compte de Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	7.500.000 euros HT
TOTAL	100 %	15.000.000 euros HT